

Réponse à une consultation 14.10.2011

## **Modification de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux LPCC**

economiesuisse soutient l'objectif principal du projet qui est de garantir la qualité et la compétitivité de la gestion de fortune helvétique au moyen d'une adaptation de la législation aux normes internationales et plus particulièrement européennes. Les exigences internationales en la matière imposent une intervention rapide. economiesuisse rejette par contre fermement un « swiss finish » excessif et demande la reprise rigoureuse des allègements prévus également dans le droit européen. (document en allemand)